



LABORATOIRES BYK FRANCE SA
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
régie par les articles 118 à 150 de la loi du 24 juillet 1966
au capital de 5 250 000 F
Siège Social : 593 route de Boissise
77350 LE MEE SUR SEINE

57B26
970262/A
22 OCT. 1997

MELUN B 785 750 266
-----***-----

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
Séance du 13 Mai 1997
-----***-----

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept,

Le 13 mai,

A 11 heures,

Les membres du Conseil de surveillance de la société LABORATOIRES BYK FRANCE SA se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Albert TOMASI, Président du Conseil de Surveillance
- Madame France GUERIN, Membre du Conseil de Surveillance

Monsieur Heinz Wolf BULL, Vice président, est absent et excusé et a donné pouvoir à Me France GUERIN. Monsieur Dr. Kurt ETTMÜLLER est également absent et excusé et a donné pouvoir à Monsieur Albert TOMASI.

Plus de la moitié de ses membres étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Klaus RATH Président du Directoire
- Monsieur Jean HUSSON Membre du Directoire - Directeur Administratif et Financier

Les élections des représentants du personnel étant en cours et aucun Comité d'Entreprise n'ayant été auparavant constitué (carence de candidature), aucun Délégué du Comité d'Entreprise n'assiste à la présente séance.

KPMG AUDIT - Dpt de la Fiduciaire de France, Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoqué, n'est pas représenté.

*
* *

Monsieur Albert TOMASI préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1996,
- Examen du rapport de gestion du Directoire qui doit être présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle,
- Examen du rapport du Directoire sur l'activité de la société au cours du 1er trimestre 1997,
- Rappel des conventions visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966,
- Détermination du montant des jetons de présence à attribuer aux membres du Conseil de Surveillance,
- Elaboration du rapport qui sera soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et adoption du texte des résolutions présentées par le Directoire,
- Questions diverses.

*
* *

Le Conseil délibère ensuite sur les questions figurant à l'ordre du jour.

- Pharmaciens-Responsables

Le Conseil de Surveillance prend acte de la démission de deux Pharmaciens-Responsables Intérimaires, savoir :

- M. MARZO le 15.05.1997
- Mme CALLENS le 15.04.1997

et décide de ne pas les remplacer.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil de surveillance au moins.

Certifié conforme
Le Président du Conseil de Surveillance
M. Albert TOMASI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Tomasi', written in a cursive style.